

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT SERVAIS DU 18 DECEMBRE 2025

Extrait de Délibération N°: 2025 - 12 - 08

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 18 décembre 2025 à la salle ty léon à 20h00, sous la présidence de Bernard MICHEL, Maire, en présence de tous les conseillers à l'exception de Fabienne MADEC, Valérie PAUL et Benjamin TREGUER, absents excusés.

Nombre de conseillers : en exercice 15 – présents : 12 - votants : 12.

| | | | | | |
|--------------------------|---------------|--------------|-----------|------------|----------------|
| Membres en exercice : 15 | Présents : 12 | Votants : 12 | Pour : 12 | Contre : 0 | Abstention : 0 |
|--------------------------|---------------|--------------|-----------|------------|----------------|

Présents : Bernard MICHEL, Thierry MAGUEREZ, Marie-Laure GRALL, Benoît RIOU, Paul LAURENT, Christel ABGRALL, Gwendoline LE BRICQUIR, David LE BORGNE, Aurélie VEN, Corentin PARENT, Jérôme BOITE et Virginie MASSEY.

Absentes :

Fabienne MADEC , Valérie PAUL et Benjamin TREGUER.

Secrétaire de séance est Thierry MAGUEREZ.

Secrétaire de séance adjoint : Isabelle CREIGNOU (Secrétaire de Mairie)

OBJET: Convention territoriale globale 2026-2030 entre la CAF, le CD29, la CCPL et les communes du territoire

Le Maire présente la question.

Dans le cadre d'une démarche nationale, la Caisse d'allocations Familiales (CAF) organise ses interventions auprès des collectivités locales en développant une démarche fondée sur le partenariat et la coopération des services de proximité mis en place pour les habitants du territoire.

Ce partenariat se formalise à notre échelle par la signature d'une nouvelle convention territoriale globale (CTG), sur une durée de 5 ans, du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2030, associant la CAF, le CD29, la CCPL et les communes du territoire. Cette convention prend la suite de la convention 2022-2025.

La CTG 2026-2030 aborde les enjeux partagés dans le champ d'action de la cohésion sociale : le soutien à toutes les familles et à leurs enfants de 0 à 17 ans, ainsi qu'à toutes les questions de parentalité, le logement en tant que levier social et d'inclusion, l'accès pour tous aux droits et aux services, ainsi que la lutte contre la fracture numérique, l'animation de la vie sociale, la vie associative et la coopération territoriale.

La CTG est construite par ses partenaires (Caf, CD29, CCPL et les 19 communes de la CCPL) et repose sur un diagnostic partagé qui met en lumière des enjeux partagés pour le territoire. En fonction des priorités d'actions définies, un plan d'action pluriannuel est formalisé. Ce travail collectif est mené depuis mai 2025. Les enjeux partagés sont déclinés dans un plan d'actions pluriannuel qui sera finalisé début 2026.

La gouvernance politique partagée autour la CTG prend la forme d'un comité de pilotage composé des représentants des différents partenaires. Les enjeux majeurs de la CTG sont et seront travaillés au sein de groupes de travail thématiques (ateliers composés d'élus volontaires et/ou des professionnels du territoire).

Ayant entendu son rapporteur ;

Après la présentation du dossier par Monsieur le Maire, le conseil municipal :

- **d'Approuver** la convention territoriale globale telle que définie avec la Caf et les autres collectivités partenaires.
- de **préciser** que la convention est conclue du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2030.
- **d'Autoriser** le maire à signer la convention.

Thierry MAGUEREZ
Secrétaire de séance



Bernard MICHEL
Maire

